



## Vice de procédure ? Conflict d'intéret ?

-----  
Par LeBonze

Bonjour,

Mon fils actuellement en détention provisoire depuis 10 mois, pour des faits de violence aggravée (de part et d'autre) pour s'être défendu lors d'une altercation, vient d'apprendre par son avocat commis d'office que celui ci travaillerait dans le même cabinet que celui de la défense et ceux ci seraient en étroite collaboration ainsi que de proches amis.

Je ne sais pas comment le sortir de ce bourbier étant donné que son avocat ne répond jamais aux personnes de l'entourage de mon fils ainsi que la conseillère SPIP qui souhaitent lui transmettre des documents. Il ne récupère même pas les recommandés avec A/R et ne répond pas non plus aux mails qui lui ont été envoyés.

L'avocat ne semble pas vouloir s'occuper du cas.

Mon fils fait face probablement à plusieurs années de détentions dans le cas ou il serait mal défendu, l'instruction étant menée complètement à charge, en sachant qu'il s'agit de légitime défense avérée ou il était seul contre quatre.

Je serais extrêmement reconnaissante si quelqu'un pouvait me conseiller et Merci de m'avoir lu.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

S'il le souhaite votre fils peut changer d'avocat.

A part s'il est mineur ou sous tutelle, c'est à lui de décider et de "se sortir de ce bourbier". Vous pouvez lui proposer de l'aider, mais pas agir à sa place.